



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aide au developpement

Question écrite n° 11531

Texte de la question

M Nicolas Sarkozy appelle l'attention de M le ministre de la cooperation et du developpement sur l'urgence qu'il y a a mettre en place les moyens necessaires pour assurer la survie et le developpement de nombreuses regions du tiers monde. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'envisage de prendre le gouvernement francais pour favoriser la mise en place de veritables plans de rehabilitation de ces regions, et quelles suites il entend donner a la proposition d'affectation d'un millieme des ressources du produit interieur brut (PIB) pour la realisation d'une telle politique.

Texte de la réponse

Reponse. - La proposition de loi relative a la lutte pour la survie et pour le developpement des regions tres defavorisees fixe des objectifs qui ne peuvent que recevoir l'approbation de tous. La prise en compte des besoins fondamentaux, la securite alimentaire, la prise en charge par les populations de leur propre developpement sont des objectifs que le ministere de la cooperation et du developpement essaie depuis plusieurs annees d'integrer de plus en plus dans son action. C'est particulierement le cas en ce qui concerne la lutte contre la faim ou des actions importantes sont menees aussi bien pour la securite alimentaire que pour mieux utiliser l'aide alimentaire. L'action de la France dans les regions tres defavorisees, c'est-a-dire les pays les moins avances (PMA), s'attache a mettre en oeuvre une politique de developpement qui privilegie des actions durables. Ces actions visent a assurer la securite alimentaire des pays tres defavorises, en privilegiant les productions nationales et en reduisant les importations a bas prix et les aides alimentaires. Ce dernier aspect justifie l'initiative francaise en cours, amorcee lors de la table ronde organisee le 8 fevrier dernier avec les organisations non gouvernementales (ONG) sur l'aide alimentaire, qui doit deboucher, au plan international, sur une charte de l'aide alimentaire dans un premier temps pour le Sahel, et ensuite pour d'autres regions. Sur un plan plus general, l'objectif de developpement des regions defavorisees a amene le ministere de la cooperation et du developpement a soutenir des projets plus maitrisables et mieux adaptes aux besoins. Cette logique plus participative et moins technicienne necessite des actions d'animation et de sensibilisation des populations concernees avant et pendant les travaux. De meme il faut egalement definir des le depart qui doit prendre en charge les frais de fonctionnement ulterieurs. La cooperation francaise agricole favorise aussi des projets moins specialises et integrant l'ensemble des problemes de l'exploitation agricole, et plus generalement la bonne gestion des terroirs villageois. Toutes ces actions ne peuvent aboutir que si les paysans s'organisent en groupements qui se substituent progressivement aux organisations et organismes publics defaillants. Ces actions de terrain ne sont cependant pas suffisantes. Devant les menaces que fait peser la desertification croissante, la communaute internationale doit se mobiliser. C'est pourquoi la France a pris, au sommet des chefs d'Etat de Casablanca, en decembre dernier, l'initiative de la creation d'un « Observatoire du Sahara et du Sahel », outil indispensable pour evaluer la realite de la menace. Par ailleurs, la prochaine Convention de Lome, a la demande des pays africains, prevoira des financements pour la recherche dans les pays concernes, en particulier sur les questions de desertification. Les objectifs de la proposition de loi pour la survie et pour le developpement sont semblables a ceux du ministere de la cooperation, et, a ce titre, ils sont deja largement pris

en consideration. En ce qui concerne les moyens, il n'est pas sur que la fixation a priori d'une enveloppe chiffrée soit la meilleure méthode pour arriver aux résultats escomptés. La France consacre à l'aide au développement entre 0,5 p 100 et 0,6 p 100 de son produit national brut et s'est engagée à terme à atteindre 0,7 p 100. L'affectation a priori d'un millième à la lutte contre la faim et aux régions défavorisées à partir de 1991 ne serait pas facile à gérer ; en effet, dans l'aide actuelle, 0,13 p 100 vont déjà aux pays les moins avancés ; il serait difficile et largement arbitraire de sortir de l'aide totale de la France ce qui contribue à la lutte contre la faim et aux régions défavorisées, mais il est clair que cette aide spécifique dépasse d'ores et déjà l'objectif d'un millième fixé dans la proposition de loi. Il serait certainement plus utile d'intégrer ces priorités dans l'aide globale et d'utiliser les accroissements de l'aide publique au développement pour renforcer la place donnée aux actions envisagées. De même, l'initiative prise par le Président de la République à Dakar au sommet de la francophonie d'annuler la dette publique des trente-cinq pays les plus pauvres envers la France, soit environ 16 milliards de francs, illustre la volonté de la France de desserrer l'étau qui entrave les conditions de survie et de développement de ces pays. Le débat qui a eu lieu à l'Assemblée nationale le 20 avril dernier sur la politique de coopération du Gouvernement a permis à l'ensemble des députés de discuter de ces grandes orientations, et au Gouvernement de définir ses priorités et de préciser l'ampleur et la nature de son action.

Données clés

Auteur : [M. Sarkozy Nicolas](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11531

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et développement

Ministère attributaire : coopération et développement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1621